

Article sélectionné dans

La Matinale du 11/10/2017 [Découvrir l'application](#) (<http://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e>)

## Etats généraux de l'alimentation : le donnant-donnant de Macron aux agriculteurs

Le chef de l'Etat propose une réorganisation des filières et redonne la main aux producteurs dans la construction des prix.

LE MONDE ECONOMIE | 11.10.2017 à 11h13 • Mis à jour le 12.10.2017 à 06h43 | Par Laurence Girard ([/journaliste/laurence-girard/](#))



Les discussions aux Etats généraux de l'alimentation ont mis en lumière le déséquilibre du rapport de force entre agriculteurs et industriels et grande distribution. LIONEL VADAM / MAXPP

Les agriculteurs qui attendaient des mesures immédiates du gouvernement pour [améliorer](#) leur rémunération risquent d'être déçus. Emmanuel Macron, qui s'est exprimé, mercredi 11 octobre, depuis le marché de Rungis, donne rendez-vous à la profession dans deux mois pour [établir](#) la feuille de route de l'[agriculture](#) française.

Le président de la République a choisi ce moment pour « *fixer un cap* », selon l'Elysée. Il demande aux filières de [mettre](#) sur pied un grand plan de restructuration de la « [ferme France](#) » sur cinq ans. Ces annonces ont été saluées par Michel-Edouard Leclerc, qui a exprimé son « *grand soulagement* ».

Le discours du chef de l'Etat, très attendu, est censé [marquer](#) la fin du premier chantier des Etats généraux de l'alimentation (EGA), une promesse de campagne du candidat à la présidentielle. Il est désormais considéré comme un point d'étape.

Les premiers travaux des EGA portaient sur la création et la répartition de la valeur au sein de la filière agroalimentaire. Leur objectif était de [trouver](#) des solutions concrètes pour mieux [rémunérer](#) les agriculteurs. L'accent était clairement mis sur la question économique. L'agenda serré des [discussions](#), limitées au seul mois de septembre, était justifié par le calendrier des négociations commerciales qui se déroulent, chaque année, de la fin octobre à la fin février, et fixent les prix des produits entre industriels et grande distribution.

**Lire aussi :** [Crispations aux Etats généraux de l'alimentation](#) ([/economie/article/2017/10](#))

[/02/crispations-aux-etats-generaux-de-l-alimentation\\_5194857\\_3234.html](#)

## Un rapport de force déséquilibré

Le sujet de la juste rémunération des agriculteurs est plus que jamais d'actualité. Dans son premier bilan qui porte sur l'année 2016, publié mardi 10 octobre, la Mutualité sociale agricole (MSA) estime que leur revenu moyen est de l'ordre de 13 000 à 15 000 euros. Soit en très légère augmentation par rapport à 2015, sachant que cette progression est plus due à la baisse des charges décréées par le précédent gouvernement qu'à une évolution des [recettes](#). Surtout, comme le souligne une nouvelle fois la MSA, 30 % des exploitants auraient un revenu inférieur à 350 euros par mois. Et 20 % seraient en déficit en 2016.

**Lire aussi :** [Les éleveurs lassés de la guerre des prix](#) ([/economie/article/2017/09/13/les-eleveurs-lasses-de-la-guerre-des-prix\\_5184950\\_3234.html](#))

Les discussions au sein des [ateliers](#) ont mis en lumière le déséquilibre du rapport de force entre agriculteurs, d'une part, industriels et grande distribution, d'autre part. Ou encore les effets dévastateurs de la guerre des prix menée par les enseignes.

Plusieurs propositions ont été avancées, comme la volonté de [contractualiser](#) les relations entre agriculteurs, industriels et distribution en permettant aux producteurs de se [regrouper](#) et de [négocier](#) en tenant compte des coûts de production et d'indicateurs de marché. D'autres mesures ont été demandées, comme la revalorisation du seuil de revente à perte, l'encadrement des promotions et la définition du prix abusivement bas.

## Levée de boucliers

La revalorisation du seuil de revente à perte, prix en dessous duquel un distributeur ne peut pas [vendre](#) ses produits, a provoqué une levée de boucliers de Michel-Edouard Leclerc. Le patron de Leclerc a brocardé cette mesure qui, selon lui, entraînerait une revalorisation des prix de 5 % à 15 %.

Quatre associations de consommateurs, (UFC-Que [choisir](#), CLCV, Familles rurales et UNAF) se sont regroupées et lui ont emboîté le pas pour [dénoncer](#), mardi, dans un communiqué commun, les répercussions d'un tel relèvement sur le budget des ménages.

**Lire aussi :** [La présidente de la FNSEA accuse Michel-Edouard Leclerc d'être « le tyran des prix bas »](#) ([/economie/article/2017/10/07/michel-edouard-leclerc-est-le-tyran-des-prix-bas\\_5197681\\_3234.html](#))

M. Macron a décidé de ne pas [trancher](#) pour l'heure sur les mesures qui suscitent la polémique. Il demande à tous les intervenants des Etats généraux de [poursuivre](#) leur [travail](#). Sachant que le second temps des travaux, qui se terminera fin novembre, a pour thème « *une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous* ».

Le chef de l'Etat demande aux filières de [préparer](#) un plan de restructuration à cinq ans. Un préalable avant toute mesure législative et réglementaire. La structuration de filières interprofessionnelles serait une condition sine qua non pour mettre en place le plan d'investissements agricoles de 5 milliards d'euros sur cinq ans, cofinancé par l'Etat. Une promesse de M. Macron, qui demande par ailleurs aux coopératives d'être plus transparentes, en particulier sur la redistribution de leurs marges auprès de leurs adhérents.

**Lire aussi :** [La Confédération paysanne pointe les lacunes des Etats généraux de l'alimentation](#) ([/economie/article/2017/10/07/la-confederation-paysanne-pointe-les-lacunes-des-etats-generaux-de-l-alimentation\\_5197678\\_3234.html](#))

## Inverser la construction des prix

En attendant, le président de la République met en exergue la piste qui a fait consensus lors du premier chantier : une inversion de la construction des prix en redonnant la main aux agriculteurs

pour « *changer la philosophie de la négociation commerciale* », selon L'Elysée. Une loi devrait être présentée et adoptée par ordonnance « *au premier semestre de 2018* », a précisé le chef de l'Etat.

Ce sera au producteur de proposer à l'industriel un contrat avec un prix tenant compte des coûts de production, et non l'inverse. Et pour que l'amont puisse peser dans les négociations, le gouvernement demande aux agriculteurs de se regrouper pour commercialiser leurs produits. L'Etat se dit prêt à accompagner le mouvement en les aidant à se « *professionnaliser* » et à leur donner un guide pour éviter les écueils du droit à la concurrence, dont la France veut faire bouger les lignes à Bruxelles.

Le renforcement des moyens de l'Observatoire des prix et des marges et de la direction générale de la concurrence (DGCCRF) est aussi à l'agenda.

Reste que les mesures réglementaires risquent de n'être applicables que pour les négociations commerciales 2019. Cette année, le gouvernement compte sur la dynamique créée par les Etats généraux pour qu'elles se déroulent dans de meilleures conditions.